



■ padduc -

## Mise au point de Jérôme Polverini

**E**n réponse au collectif contre l'incinération, Jérôme Polverini, président de l'office de l'environnement de la Corse, apporte cette mise au point : « Le collectif contre l'incinération affirme que le Padduc porte en lui le projet d'incinération. Bien au contraire, les pages 7 et 126 du projet se réfèrent explicitement à la révision du Plan d'élimination prescrite précisément par l'assemblée de Corse pour exclure la solution de l'incinérateur. La commission de révision se réunira à ce sujet le 15 mai prochain sous ma présidence. (...) »

Cette valorisation déjà prescrite par Mme Voynet en 1998 est expressément prévue par l'article 41 du projet de loi en cours de finalisation dit « Grenelle I » relatif aux orientations de la politique environnementale. Cet article énonce que : « Le traitement des déchets résiduels doit être réalisé prioritairement par la valorisation énergétique... ».

« Le même texte fait du reste une place au traitement par l'incinération, également prévu par la Directive européenne du 19 novembre 2008. Toutefois, trois techniques différentes de l'incinération permettent la nécessaire valorisation énergétique, à savoir la pyrolyse qui produit des briquettes riches en carbone, la gazéification qui ne rejette quasiment pas de dioxines et de furanes, et qui a un rendement énergétique double de celui de l'incinération, la méthanisation, enfin, qui produit du biogaz et notamment du méthane.

« La population corse a droit, c'est vrai, à une information objective et documentée ; on ne doit pas, c'est vrai, se moquer d'elle. »